



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

**CM2024/10/11/20-3 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS ENERGIES - CHALEUR**

---

DATE DE LA CONVOCACTION : 4 octobre 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.2224-34,
- Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L.229-26,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2018/11/12/12 portant adoption du Plan Climat Air Énergie Métropolitain,
- Vu** la délibération CM2019/02/08/12 portant sur la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2022/12/16/10 portant adoption du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM),
- Vu** la délibération CM2023/04/14/26 portant création du fonds Énergies,

**Vu** la délibération CM2023/10/12/21 relative au lancement de la révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain,

**Vu** la délibération CM2024/02/15/17-1 relative à la modification des délégations du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,

**Vu** le règlement du fonds Énergies,

**Vu** les dossiers de demande de subvention concernant la chaleur renouvelable,

**Vu** les projets de conventions de partenariat et de financement entre la Métropole du Grand Paris et les maîtres d'ouvrage pour les 6 opérations de chaleur renouvelable présentées au titre du fonds énergies,

**Considérant** l'ambition portée à l'horizon 2050 par la Métropole du Grand Paris, au travers de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain d'atteindre la neutralité carbone, de réduire significativement les consommations énergétiques finales, d'atteindre un mix énergétique diversifié et décarboné et d'optimiser les réseaux de distribution d'énergies,

**Considérant** l'ambition d'accélération de la transition énergétique sur la Métropole du Grand Paris à l'horizon 2030 précisée par le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain,

**Considérant** le rôle de la Métropole de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de définition et mise en œuvre de programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables,

**Considérant** que les six projets de chaleur renouvelable présentés répondent aux critères du Fonds énergies et aux objectifs du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain notamment en déployant massivement la chaleur renouvelable en remplacement des énergies fossiles,

**Considérant** la demande de Paris Terres d'Envol pour un démarrage anticipé des études et travaux de création du réseau de chaleur sur les communes de Dugny et Le Bourget,

**Considérant** que Mesdames Jeanne BECART représentée par Monsieur Laurent JEANNE, Jacqueline BELHOMME, Rachida DATI représentée par Jean-Pierre LECOQ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS représentée par Madame Alexandra CORDEBARD, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Carine PETIT, Anouch TORANIAN représentée par Monsieur François VAUGLIN et Messieurs Jean-Noël AQUA représenté par Madame Patricia TORDJMAN, Pierre-Christophe BAGUET représenté par Madame Christine LAVARDE, Karim BOUAMRANE représenté par Monsieur François DAGNAUD, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU représenté par Madame Stéphanie DAUMIN, Christian CAMBON représenté par Monsieur Yves THOREAU, Eric CESARI, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER représenté par Madame DEROUARD Clotilde, , Michel

FOURCADE, Vincent FRANCHI représenté par Madame Joëlle AMOZIGH, Jean-Michel GENESTIER, Laurent LAFON, Eric LEJOINDRE représenté par Monsieur Pierre RABADAN, , Pascal PELAIN, Eric PLIEZ représenté par Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Hamidou SAMAKE représenté par Madame Thérèse NGIMBOUS BATJOM, André SANTINI, Ludovic TORO, François VAUGLIN, ne prennent part ni aux débats, ni au vote,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** l'octroi au titre du fonds Énergies de subventions aux 4 opérations de chaleur renouvelable suivantes pour un montant total de 5 898 620€ (cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt euros) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
Paris Terres d'Envol - Création d'un réseau de chaleur géothermique sur les villes de Dugny et Le Bourget	Paris Terres d'Envol	49 486 930€	2 500 000€	5,1%
CPCU - Python Duvernois - Création d'une extension vapeur et de 2 Boucles d'Eau Chaude permettant le raccordement de 2000 logements au Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Paris entre la Porte de Bagnole et la Porte de Vincennes	CPCU	13 594 830€	1 300 000€	10%
Syctom - Méthaniseur Gennevilliers	Syctom	53 567 485€	2 000 000€	3,7%
Neuilly-sur-Marne - Extension du réseau de chaleur vers l'hôpital Ville-Evrard	Neuilly-sur-Marne	4 762 146€	98 620€	2,1%

**APPROUVE** les projets de conventions de partenariat et de financement entre les communes et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds Énergies ci-annexés.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer les projets de conventions et tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies.

**PRÉCISE** que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants aux projets de conventions de financement ci-annexés, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

**DIT** que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI7500001-Fonds Energies », opération « 20090 Fonds Energies ».

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 31 (Mesdames Jeanne BECART représentée par Monsieur Laurent JEANNE, Jacqueline BELHOMME, Rachida DATI représentée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITES représentée par Madame Alexandra CORDEBARD, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Carine PETIT, Anouch TORANIAN représentée par Monsieur François VAUGLIN, Messieurs Jean-Noël AQUA représenté par Madame Patricia TORDJMAN, Pierre-Christophe BAGUET représenté par Madame Christine LAVARDE, Karim BOUAMRANE représenté par Monsieur François DAGNAUD, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU représenté par Madame Stéphanie DAUMIN, Christian CAMBON représenté par Monsieur Yves THOREAU, Eric CESARI, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER représenté par Madame Clotilde DEROUARD, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI représenté par Madame Joëlle AMOZIGH, Jean-Michel GENESTIER, Laurent LAFON, Eric LEJOINDRE représenté par Monsieur Pierre RABADAN, Pascal PELAIN, Eric PLIEZ représenté par Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Hamidou SAMAKE représenté par Madame Thérèse NGIMBOUS BATJOM, André SANTINI, Ludovic TORO, François VAUGLIN)**

Le président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.